

APPENDICE A

INOCCUPORTUNITÉ DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE⁽¹⁾

Quoique très occupé, M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques, a bien voulu nous faire part de ses idées sur l'enseignement. Tout en se défendant de pouvoir traiter la question à son mérite dans une seule entrevue, M. Magnan a cependant consenti à discuter les points les plus en vedette à l'heure actuelle.

D'après l'Inspecteur général, ce qui importe au premier chef, c'est de convaincre les citoyens, les parents surtout et les commissaires d'écoles, de la nécessité de l'instruction, de l'importance primordiale d'un personnel enseignant bien préparé, convenablement rétribué et de l'urgence d'établir une sanction aux études primaires, établissant par le fait même un lien entre l'enseignement primaire, l'enseignement spécial et l'enseignement secondaire.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

La création d'un ministère de l'Instruction publique, pas plus qu'un décret d'instruction obligatoire, dit M. Magnan, ne favorisera d'un iota le progrès scolaire, si la population n'est pas amenée par la persuasion, par la libre compréhension de ses meilleurs intérêts, à collaborer volontairement et intelligemment à l'œuvre que poursuit avec persévérance, mais sans bruit, le Département de l'Instruction publique, puissamment aidé par le Gouvernement de notre province.

(1) Reproduit de la *Presse* du 21 décembre 1918.